



Agir avec nous pour un sport adapté accessible à tous !



Les dons sont indispensables aux associations. Agir avec nous présente plusieurs avantages. En plus d'offrir du sport aux personnes en situation de handicap, vous bénéficiez de réduction d'impôt ainsi que de plusieurs options de contribution : le montant et la fréquence des dons sont libres, tout le monde peut donner, sans aucun engagement et avec le mode paiement de son choix.

Qui peut faire un don ?

En France, les donateurs peuvent être des personnes physiques ou morales (c'est-à-dire des entreprises).

Comment bénéficier d'une réduction d'impôt avec son don ?

Le saviez-vous ? Que vous soyez une entreprise ou une personne physique vos dons au profit des associations peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction lors de votre déclaration d'impôts, vous pouvez faire vos dons jusqu'à la date limite d'envoi de vos déclarations. Don et impôt peuvent se suivre à 24 heures près !

Dans le cas d'un particulier, la réduction porte sur 66 % du montant versé, et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour en bénéficier, il suffit d'indiquer le montant du Don dans la case 7UF de la déclaration no 2042 RICI.

Pour une entreprise donatrice, les taux varient en fonction des situations et du revenu. Ils sont de 40, 60 ou 90 %.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter ou aller sur le site officiel du Ministère de l'Économie et des Finances (<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/gerer-mon-argent/beneficiar-daides-et-de-reductions-dimpots/dons-aux-associations>).

Pourquoi choisir notre association pour faire un don ?

Handicap et Grandeur est une association unique qui bâti des projets sportifs et inclusifs. En soutenant l'association vous participez au soutien et à la Grandeur d'une association locale, l'objectif 2025 Plus d'actions sportives et Offrir du sport à plus d'enfants!

Comment faire un don à l'association ?

Vous pouvez soutenir notre association par un don ponctuel, régulier (mensuel, trimestriel ou selon la fréquence qui vous convient). Les dons sont possibles par chèque, virement ou un paiement en ligne via Yapla, la plateforme de paiement du Crédit Agricole.

Notre association est aussi sur la plateforme Ouijagi du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, sur laquelle vous pouvez nous distribuer vos Points Oui! pour nous aider davantage !